

DISTRICT DU CHER DE FOOTBALL**TARIFS SAISON 2023/2024**

validés par le Comité Directeur du 04/07/2023

• **Article 1**

COTISATIONS		2023/2024
Individuelle (licence)		20,00
Club (cotisations obligatoires cf. loi 1901 pour adhésion District du Cher)		26,00
ENGAGEMENTS		2023/2024
1ère Division		61,00
2ème Division		52,00
3ème Division		45,00
4ème Division		42,00
Championnat U18		40,00
Championnat U17		40,00
Championnat U15G ou U15F		40,00
Championnat U13G ou U13F		38,00
Critérium U11G ou U11F		38,00
Critérium U9		38,00
Critérium U7		38,00
Championnat Futsal Seniors		38,00
Championnat Vétérans		40,00
Féminines		45,00
Coupe du CHER E. LECLERC		72,00
Coupe du CHER Consolante Marc GUERITAT		30,00
Coupe des Réserves Robert FEIGENBLUM		30,00
Coupe du CHER Vétérans Yves JACQUET		25,00
Coupe du CHER U18 – Gérard PICHONNAT		40,00
Coupe du CHER Consolante U18 – Françoise SINEAU		25,00
Coupe du CHER U15 – Michelle BELLACHES		35,00
Coupe Consolante U15		25,00
Festival Foot U13 et Jour de Coupe U11		25,00
Coupes Féminines - Arvis - Simier		35,00
Coupes Féminines - K. Luberne - Coupe U15 - Coupe U13 - Coupe U11		20,00
Challenge Départemental Futsal Seniors		25,00
Challenge Départemental Futsal Mixte U13 - U15 - U18		20,00
ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE (par match à domicile)		2023/2024
1ère Division		28,00
2ème Division		25,00
3ème Division		20,00
4ème Division		18,00
FRAIS DE DOSSIER		2023/2024
Changement Date Heure Match dans les délais (10 jours) toutes catégories		GRATUIT
Changement Date Heure Match hors délais Seniors - Seniors F - Vétérans		20,00
Changement Date Heure Match hors délais Jeunes		20,00
Confirmation Réserves, Réclamations et Evocations		84,00
Frais de procédure d'Appel auprès Bureau		150,00
Frais de procédure d'Appel auprès de la Commission d'Appel (Affaire Disciplinaire)		150,00
Caution nouveau club ou reprise d'activité		360,00
Homologation des Terrains		37,00
Contrôle éclairage (nocturne)		37,00
Relance situation de trésorerie club :		21,00
Solde de trésorerie non réglé dans les délais		10% du solde dû
Formation candidat arbitre		80,00

AMENDES	2023/2024
* <u>Absence Assemblée Générale</u> :	
=> Non présent	84,00
=> Représenté avec pouvoir par un autre club	42,00
=> AG club même jour AG District	100,00
Feuille de match hors délai	20,00
+ Par jour de retard	14,00
Non respect du statut de l'arbitrage D1 => par arbitre et par an	120,00
Non respect du statut de l'arbitrage Divisions inférieures => par arbitre et par an	50,00
Club recevant ne prévenant pas dans les 48 heures qu'un match n'a pas lieu	50,00
Engagement non parvenu dans les délais	51,00
+ Par jour de retard	14,00
Abandon de terrain	95,00
Joueur, Dirigeant suspendu participant à une rencontre	170,00
Autorisation tournoi ou match amical	GRATUIT
Tournoi ou match amical non déclaré	100,00
Feuille de Match non conforme (par anomalie)	45,00
Joueur sélectionné absent sans motif	55,00
Joueur, Dirigeant, Accompagnateur et/ou Educateur non licencié ou non qualifié (figurant sur la Feuille de Match)	60,00
Fraude sur identité	500,00
Non retour de document réclamé par le District sous huit jours	180,00
Non envoi de rapport demandé par une Commission Officielle sous huit jours	60,00
Joueur pratiquant en catégorie non autorisée	50,00
<u>Retrait équipe avant Championnat</u> :	
=> Seniors (si modification calendrier)	72,00
=> Jeunes	33,00
=> Jeunes (si modification calendrier)	66,00
Match Seniors M ou F disputé le jour des finales Coupe du Cher E. Leclerc et Marc Guéritat	100,00
Absence non excusée par écrit à une Convocation Officielle devant une Commission	60,00
Absence d'une équipe engagée en Compétitions Jeunes U7 à U9 (Coupe, challenge, Plateau ,,,)	20,00
Club recevant ne mettant pas à la disposition de l'adversaire un jeu de maillots numérotés, si couleurs non distinctes (Cf. Article 10 Alinéa 1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts)	100,00
Club déclaré fautif de l'échec de la FMI (2ème avertissement)	110,00
Synchronisation tardive FMI	20,00
Educateur non déclaré	par rencontre 55,00
Educateur non formé à l'issue de la saison	380,00
DOSSIER DISCIPLINE	2023/2024
Ouverture Dossier Disciplinaire supporté par le club sanctionné	37,00
Frais d'Instruction Disciplinaire supporté par le club reconnu responsable	60,00
Carton blanc	5,00
Avertissement	19,00
Exclusion :	
=> Second Carton Jaune	38,00
=> Carton Rouge direct	50,00
Rappel à l'ordre (cf. art. 6 du Comité Directeur du 13/03/23)	
1er	100,00
2ème	200,00
3ème	300,00

FORFAITS		2023/2024
Forfait Général :		
=> Seniors		140,00
=> Jeunes		70,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais)		
=> Seniors, Féminines, U19, U18		35,00
=> Championnat U11 à U17		25,00
Forfait Simple (Club prévenant hors délais ou ne prévenant pas)		
=> Seniors, Féminines, U19, U18		70,00
=> Championnat U11 à U17		50,00
Forfait avant-dernière Journée Championnat (tarif x 2)		
Forfait dernière Journée Championnat (tarif x 3)		
Forfait finale de Coupe toutes catégories		100,00
Clubs ne prévenant pas :		
=> Prix du kilométrage de déplacement de l'équipe		1,20
ARBITRES		2023/2024
Absence aux stages obligatoires (à la charge du club d'appartenance)		48,00
Absence à une Convocation Officielle d'une Commission (à la charge du club d'appartenance)		60,00
OBLIGATIONS DIRIGEANTS		2023/2024
Obligations licences Président, Secrétaire et Trésorier de club cf.art. 59.1 des RG de la FFF notifié sur footclub		25/mois
BAREME KILOMETRIQUE		2023/2024
Nombre de Kilomètres parcourus, selon barème.		0,446 x Km
INDEMNITES D'ARBITRAGE		2023/2024
Arbitre :		
=> Championnats Seniors - D1		35,00
=> Championnats Seniors D2 à D4 - Féminines à 11 - U19 et U18 - Coupes Seniors et Féminines à 11 - Coupes U18 et U19		33,00
=> Championnats jeunes jusqu'à U17 et Féminines à 8 - Coupes jeunes et Féminines à 8		27,00
=> Championnats jeunes U11 - U13		20,00
=> Sport adapté - Festifoot U11 - Festifoot U13 (la journée)		40,00
Arbitre Assistant :		
=> Championnats Seniors - Féminines à 11 - U19 et U18 - Coupes Seniors et Féminines à 11 - Coupes U18 et U19		28,00
=> Championnats jeunes jusqu'à U17 et Féminines à 8 - Coupes jeunes et Féminines à 8		24,00
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT		
<p>• Article 2</p> <p>a) Forfait Championnat Senior</p> <p>En cas de forfait d'une équipe dans les Championnats Seniors, les frais de déplacement du club adverse seront remboursés sur la base de 1,20 € du kilomètre parcouru Aller, si le club en fait la demande, sous réserve qu'il se soit déplacé chez l'équipe adverse pour le match.</p> <p>b) Forfait Championnat des Jeunes</p> <p>Pour les Championnats U19 à U11, les frais de déplacement seront calculés sur la base de 1,20 € du kilomètre parcouru trajet simple, si le club en fait la demande, sous réserve qu'il se soit déplacé chez l'équipe adverse pour le match.</p> <p>c) Match remis ou à rejouer</p> <p>Dans tous les cas où une rencontre serait remise par suite de l'impraticabilité du terrain, décidée par l'arbitre, et alors que l'équipe visiteuse se serait déplacée, ainsi que pour toute rencontre donnée à rejouer par la Commission Coupes et Championnat, le club visité devra rembourser au club visiteur la moitié de ses frais de déplacement calculés sur la base de 1,20 € du kilomètre trajet aller et retour.</p> <p>Les dispositions financières prévues aux paragraphes c) devront être réglées entre les clubs dès la fin de ces rencontres. Au cas où le club visité ne voudrait pas satisfaire à cette obligation, le District se chargera de régler l'affaire en litige qui sera assortie d'une amende supplémentaire envers le club défaillant de 20,00 €.</p>		
RÉCLAMATIONS		
<p>• Article 3</p> <p>Le montant du droit à toute réclamation est fixé chaque saison par le Comité de Direction. Le droit de confirmation est automatiquement débité du compte du club réclamant, et mis ensuite à la charge du club déclaré fautif, si celui-ci n'est pas le réclamant. Dans tous les autres cas (lettre non envoyée réglementairement, envoyée hors délai, réserves rejetées.....), ce droit reste acquis au District.</p>		